

Lauriane Constanty

Mars 2016

Prisons pour mineurs cherchent pensionnaires

L'ouverture de l'établissement de Palézieux aux jeunes adultes illustre un phénomène souvent occulté : la délinquance des mineurs est en chute libre depuis cinq ans.

Construite à partir de 2011 pour les mineurs délinquants, la prison des Léchaies, à Palézieux, accueillera également des jeunes adultes dès le mois de juillet. Cette mesure devrait, assure Nicolas Queloz, professeur de droit pénal et de criminologie à l'université de Fribourg, « *permettre de mieux équilibrer l'occupation, tout en évitant aux mineurs une contamination avec des délinquants adultes dangereux* ». ¹ Hébergés dans des quartiers séparés, les nouveaux pensionnaires seront triés sur le volet : il s'agira de jeunes âgés de 18 à 20 ans, dont la réinsertion en Suisse est possible à la fin de la peine, n'ayant jamais connu de séjour en établissement de détention pour adultes, et étant poursuivis ou condamnés pour des délits et non pour des crimes au sens du Code pénal suisse.

La décision, rappelle Béatrice Métraux, conseillère d'État en charge de la Sécurité, « *a été prise en concertation avec les principaux partenaires concernés : le Tribunal des mineurs vaudois, le Service de protection de la jeunesse et le Centre hospitalier universitaire vaudois* ». ² Elle obéit notamment à des considérations financières : mis en service en mai 2014 avec 36 places (et une possibilité d'agrandissement jusqu'à 54 places) l'établissement n'a pas dépassé, en 2015, un taux d'occupation de 69 %. Ce dernier, résume Sylvia Bulla, cheffe du Service pénitentiaire vaudois (SPEN), « *a été conçu à un moment où les besoins étaient autres. Depuis, la situation a évolué* ». ³ Une évolution qui a également touché les autres cantons, car si la sous-occupation de la prison des Léchaies a fait grand bruit, ce n'est pas le seul établissement pour mineurs qui s'est vidé au cours des dernières années. Le Centre éducatif de la Clairière, par exemple, présenterait un taux d'occupation de seulement 65% selon les autorités judiciaires genevoises. ⁴ Le canton de Neuchâtel, quant à lui, renoncerait à la création d'un centre de placement fermé pour délinquantes mineures. ⁵

Car contrairement à ce que l'on croit souvent, la délinquance juvénile décroît. Malgré des drames retentissants : la mort d'un adolescent attaqué en plein centre d'Yverdon en 2014, l'agression, en

¹ « Palézieux s'ouvre aux jeunes adultes », Le Courrier, 19.02.2016

² « La prison de Palézieux va s'ouvrir aux jeunes adultes », 24 heures, 18.02.2016

³ « A moitié vide, la prison pour ados est hors de prix », 24heures, 11.02.2016

⁴ « A moitié vide, la prison pour ados est hors de prix », 24heures, 11.02.2016

⁵ « Dombresson : le projet de centre pour délinquantes mineurs abandonné », ArclInfo.ch, 08.02.2016

février 2015 à la gare d'Aigle, d'un jeune homme de 19 ans par trois individus dont un mineur... Le tournant se situe vers 2010 et il est spectaculaire, surtout en ce qui concerne les infractions graves.

Dans les années 2000, les faits de violence et de délinquance ont explosé. De nombreuses initiatives parlementaires ont été déposées, afin d'aborder la question du lien entre l'exposition à la violence et les comportements délinquants, pour réclamer un renforcement des mesures de prévention et un durcissement de la loi. En 2003, un nouveau droit pénal des mineurs a été adopté, avec des peines de prison non plus d'une mais de quatre années maximum. Dans un tel climat, une prison pour mineurs semblait être une nécessité. En 2005, le Concordat latin sur l'exécution de la détention pénale des mineurs était créé (cantons membres : Vaud, Genève, Valais, Fribourg, Jura, Neuchâtel et partiellement le Tessin) et confiait cette mission au canton de Vaud.

Le grand retournement

Le chantier de la prison n'était pas ouvert que la tendance s'inversait. Les actes de délinquance se sont mis à diminuer et les juges ont privilégié les mesures de placement à durée indéterminée et éducative plutôt que la prison.

Dans son communiqué de presse du 25 janvier 2016, l'Office fédéral de la statistiques (OFS) déclare ainsi qu'en 2015 « *Le nombre de mineurs placés en vertu du Code pénal a reculé pour la cinquième fois d'affilée (-10% par rapport à l'année passée). Depuis 2010, l'effectif a ainsi diminué de moitié. Cette baisse concerne les jeunes placés à titre provisoire [détention avant jugement, détention pour des motifs de sûreté, observation institutionnelle et placements dans une institution ouverte ou fermée ou dans une famille d'accueil] et ceux placés suite à une condamnation* ». ⁶ L'OFS révèle également le recul constant du nombre de jugements prononçant une mesure institutionnelle envers les mineurs (-70% de 2010 à 2014). Dès lors, « *il en résulte que le nombre de jugements assortis de mesures ambulatoires est aujourd'hui proportionnellement nettement supérieur à celui des jugements assortis d'une mesure institutionnelle : alors qu'il y avait 1 placement institutionnel pour 2,4 placements ambulatoires en 2010, il y avait, en 2014, 1 placement institutionnel pour 5,7 placements ambulatoires* ». ⁷ L'OFS ajoute également que « *le 2 septembre 2015, la part des jeunes placés à titre provisoire dépassait pour la première fois (53%) celle des jeunes placés dans le cadre d'un jugement* ».

Si les juges punissent moins, c'est en partie parce que les jeunes sont moins violents et commettent moins de délits et de crimes. C'est ce que relèvent l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) à Lausanne et l'Unité de recherche criminologique de la chaire de sociologie à Zurich, qui ont réalisé des sondages réguliers auprès des jeunes suisses âgés de 15 ans. Consommation d'alcool, brigandage, rackets, lésions corporelles ; dans tous ces domaines, les sondages révèlent des baisses importantes en 2014 par rapport à 2004. Plus précisément, la consommation hebdomadaire d'alcool des jeunes lausannois a chuté de 61% ! Une diminution qui a également touché la consommation de cigarettes (-23%) et de cannabis (-46%). De plus, les lésions

⁶ « Nouveau recul du nombre de jeunes placés, stagnation du nombre d'adultes en exécution d'une sanction », Communiqué de presse OFS, 25.01.2016

⁷ « Nouveau recul du nombre de jeunes placés, stagnation du nombre d'adultes en exécution d'une sanction », Communiqué de presse OFS, 25.01.2016

corporelles ont diminué de 28% et on note une baisse de 40% du racket. Les chiffres sont également en baisse concernant le nombre de vols (-32%) et les actes de vandalisme (-42%) commis sur le domaine public lausannois. La seule ombre au tableau concerne l'augmentation de la brutalité dans l'intimité des couples : davantage de jalousie, de coups et de gifles des filles, de machisme chez les garçons. Dans ce domaine, des programmes de prévention sont encore essentiels et les établissements scolaires ont certainement un rôle important à jouer, afin de sensibiliser les jeunes à l'égalité entre les sexes. Olivier Guéniat, chef de la police judiciaire neuchâteloise et criminologue, ajoute que d'autres solutions sont également envisageables, notamment auprès des parents et en menant des actions d'informations thématiques.

Qu'est-ce qui a bien marché ?

Mais pourquoi cette baisse des autres comportements délictueux ? Difficile de se prononcer pour Olivier Guéniat, qui rappelle qu'elle a surpris tous les spécialistes de la délinquance juvénile. Il avance toutefois quelques explications :

Premièrement, les jeunes restent plus souvent chez eux, sortent moins en groupe et investissent davantage le cyberspace. Ils sont ainsi reliés entre eux virtuellement et les débordements publics sont moins nombreux. Ensuite, la diminution de la consommation d'alcool est un facteur important, car alcool et comportements antisociaux et violents sont fortement corrélés. Troisièmement, les programmes de prévention ont également contribué à la baisse de la délinquance juvénile. Un constat également exprimé par Anne-Emmanuelle Ambresin, responsable de la division interdisciplinaire de santé des adolescents au CHUV, lors d'une interview à la RTS : « *Entre 1995 et 2005, il y a eu une mobilisation des milieux socio-éducatifs et du personnel soignant par le constat qu'il y avait une réelle problématique avec les adolescents. Cette mobilisation massive a finalement amené une certaine cohésion au niveau du réseau de prise en charge des adolescents et elle a porté ses fruits dans la mesure où on constate que les prisons sont à moitié vides et que d'autres doivent fermer* ». ⁸ Finalement, « *les progrès réalisés en matière d'aide aux victimes ou encore la création d'une multitude d'intermédiaires psychosociaux dans la résolution de conflits et de problèmes* » peuvent également être une des causes de cette diminution de la délinquance juvénile, ajoute Olivier Guéniat.

Toutes ces nouvelles sont ainsi réjouissantes : les jeunes consomment moins de substances, vivent plus sainement et se préoccupent de leur avenir et de celui de la planète. Un assagissement passager avant une nouvelle explosion de la délinquance ? Non, répond Olivier Guéniat, car « *les adolescents reflètent simplement le sentiment de bien-être partagé par leurs aînés. Il faut savoir que, contrairement au mantra médiatique, une enquête a montré que 91% des Suisses se sentent en sécurité. Autrement dit, les adultes vont plutôt bien et les ados qui fonctionnent en miroir, partagent cet état* ». ⁹

⁸ Interview RTS, 05.02.2016 : [Alors que la délinquance juvénile baisse en Suisse, les jeunes vont moins bien](#)

⁹ « Les jeunes suisses de 15 ans ? Doux comme des agneaux », *Le Temps*, 30.06.2015